



VILLE DE NOGENT
VILLE DE NOGENT

DEMANDE DE PRIME A L'ACCESSION Propriétaire Occupant

Ville de NOGENT

N°

Textes et délibérations de référence :

- Délibération n° 2014/80 du Conseil Municipal de Nogent du 25 juin 2014
- Délibération n° 2014/143 du Conseil Municipal de Nogent du 17 décembre 2014
- Délibération n° 2015/111 du Conseil Municipal de Nogent du 5 novembre 2015
- Délibération n° 2017/100 du Conseil Municipal de Nogent du 9 novembre 2017
- Délibération n° 2018/86 du Conseil Municipal de Nogent du 20 septembre 2018
- Délibération n° 2019/96 du Conseil Municipal de Nogent du 26 septembre 2019
- Délibération n° 2021/04 du Conseil Municipal de Nogent du 21 janvier 2021

- Les bénéficiaires :

- Les personnes physiques ou morales qui achètent une habitation destinée à devenir une résidence principale (propriétaires occupants ou bailleurs).

- Le montant :

- Prime de 5 000 €

- Conditions spécifiques :

- Bâtiment situé sur la commune de Nogent et ses communes associées ;
- Bâtiment à usage d'habitation construit depuis 50 ans et plus (sur la base des fichiers fiscaux) ;
- Logement devant constituer une résidence principale durant une période de 7 ans minimum suivant l'attribution de la prime ;
- Pas de condition de ressources des ménages acquéreurs ;
- Aide cumulable avec l'aide municipale au ravalement des façades ;
- Aide versée uniquement après signature de l'acte de vente ;
- Prime de 5 000,00 € plafonnée et applicable uniquement aux propriétés d'une valeur minimale d'acquisition de 15 000,00 €

- Au moment de l'acquisition, le bâtiment ne doit plus être habité depuis au moins 6 mois ;
- Engagement d'emménager ou de mettre en location l'habitation dans un délai de 2 ans après engagement du dossier par la Ville, si l'immeuble nécessite des travaux importants ou n'est pas habitable en l'état ;
- La condition de résidence principale de 7 ans débutera à compter de la date d'occupation effective du bien ;
- Une seule prime mobilisable par bâtiment dans un délai de 7 ans.

Article 1 : Identité du demandeur

Nom(s) et Prénom(s)

Adresse de votre précédent logement :

Téléphone : Mail :

Article 2 : Situation du logement

Adresse

Étage |__| n° Logt |__|__|

Code Postal : |__|__|__|__| Commune :

Année d'achèvement : |__|__|__| Références cadastrales : |__|__|__|__|__|

Bien destiné à :

Être occupé par l'acquéreur Être mis en location par l'acquéreur

Prix d'achat du bien (hors frais d'acquisition) :

Article 2 : Validité de la convention et modalité de paiement

↳ La prime sera versée après dépôt du dossier complet.

↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par la Ville de Nogent (Voir Convention d'Opération).

Article 3 : Engagement du propriétaire

Je soussigné(e)

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de prime et les documents fournis sont exacts.

↳ **m'engage :**

- à occuper ou à louer le logement à titre de résidence principale pendant une période de 7 ans minimum,
- à emménager ou mettre en location le logement dans un délai de 2 ans, si l'immeuble nécessite des travaux importants ou n'est pas habitable en l'état ;
- à aviser dans un délai de trois mois, la Ville de Nogent, de toute modification aux informations décrites dans le présent document, ainsi qu'à restituer la prime, si :

